

715 116 €

Budget départemental
pour la jeunesse
dont : **investissement**
15 000 €

et **fonctionnement**
700 116 €

(subventions des centres sociaux, accueils de
loisirs et associations d'éducation populaire,
accompagnement à la scolarité, financement
des sorties et séjours scolaires)

dont **174 000 € d'aides directes**
(bourses, permis de conduire,
BAFA-BAFD, Shake@do.87 et Pass'club,
séjours vacances sur le site
départemental de Meschers)

#200

Le supplément au magazine d'information du Conseil départemental de la Haute-Vienne - septembre 2026 - haute-vienne.fr

HAUTE-VIENNE EN PLUS

Accompagner la jeunesse, une priorité stratégique pour l'avenir du territoire

Dans un contexte où le renouvellement démographique constitue un enjeu majeur de la ruralité, favoriser l'installation, l'épanouissement et l'engagement des jeunes sur la Haute-Vienne constitue un axe prioritaire de la politique départementale, avec l'objectif de renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale, pour contribuer durablement à la vitalité et à l'attractivité du territoire. Pour relever ces défis, le Département renforce son action en expérimentant de nouvelles modalités d'accompagnement répondant aux besoins des jeunes, de leurs familles, des structures engagées sur leurs parcours ainsi qu'aux mutations de la société.

ANALYSE

“ Pour un vrai Plan Natation, revenons aux fondamentaux ! ”



DAMIEN BAYLE

CHEF DE BASSIN DE “LA PISCINE”
DE SAINT-PARDOUX

“ Les difficultés de recrutement sont récurrentes dans les centres aquatiques, qui de par leur taille, la diversité de leurs activités et leurs amplitudes horaires, ont de gros besoins en surveillants-sauveteurs. Si le métier est très valorisant, rémunérateur, il exige de la maturité, un sens aigu des responsabilités, ainsi qu’un très bon niveau de natation, et à défaut, une année scolaire complète de formation¹. Pas toujours aisé l’année du bac et du permis, avec un coût de formation important, jusqu’à 800 euros. Globalement, il y a un décalage entre les besoins des établissements scolaires et nos moyens pédagogiques, couplé à une réforme qui complexifie sévèrement la formation au BNSSA². Or nous avons besoin d’une vraie impulsion autour d’un “Plan natation” déployé en piscines de proximité autour des fondamentaux, soit... l’apprentissage de la natation ! ”

1. Pour la Haute-Vienne auprès de la SNSM de Limoges (Société Nationale de Sauveteurs en Mer)

2. BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) devenu SSA (certificat de Surveillant sauveteur aquatique) depuis août 2026

FOCUS

NOUVEAU “PLAN JEUNES” DÉPARTEMENTAL

Des dispositifs augmentés et des expérimentations sur mesure en phase avec les réalités locales

Engagé dans une politique volontariste en faveur de la jeunesse, le Département de la Haute-Vienne vient confirmer son engagement aux côtés des jeunes Haut-Viennois avec son nouveau Plan Jeunes 2026-2029 – “Start 87”. Objectif poursuivi avec la mise en place de dispositifs renforcés et d’expérimentations répondant aux mutations sociétales et aux spécificités territoriales : **accompagner les jeunes, leurs familles et tous les acteurs engagés à leurs côtés.**

Soutiens à l’autonomie, engagements en faveur de la réussite éducative, soutiens aux centres sociaux et accueils de loisirs, déploiement du Parcours laïque et citoyen, tarifs sociaux pour la restauration scolaire et l’internat en collège, subventions du transport dédié aux sorties scolaires sur les sites naturels et patrimoniaux du Département, subventions aux séjours scolaires sur les sites départementaux¹, chèques cadeaux culturels - Shake@do.87 - et pass sportifs - Pass’club - font partie des très nombreux dispositifs concrétisant cet engagement.

“ Pérénnisées et pour certaines renforcées, ces actions seront couplées à de nouvelles formes d’accompagnement, expérimentées dès 2027, en réponse aux besoins identifiés des jeunes, aux spécificités territoriales et aux mutations de la société contemporaine, ” souligne Morgane Fernandes, chargée de mission jeunesse et vie associative au Conseil départemental.

Le nouveau Plan jeunes 2026-2029, “Start 87”, propose notamment un élargissement des aides en faveur des formations pour devenir animateurs (BAFA/BAFD), la création d’une aide au passage du BNSSA afin de répondre aux besoins de surveillance des lieux de baignade, ainsi qu’un accompagnement

financier pour l’installation des futurs médecins et dentistes du territoire.

“ La collectivité s’investit dans un contexte marqué par l’incertitude, où grandir et devenir adulte n’est pas si évident. Inégalités sociales, pouvoir d’achat et protection de l’environnement constituent les principales sources d’inquiétude des jeunes Haut-Viennois, avec au niveau départemental, un enjeu récurrent : celui de la mobilité. ” Complétant les aides dédiées au permis de conduire, une nouvelle subvention pour le passage

du code de la route sera attribuée dès septembre 2026 aux jeunes de moins de 25 ans, sans condition de ressources.

Autre mesure phare, une subvention exceptionnelle de 100 euros, attribuée sur demande, dès ce mois de septembre, pour les jeunes nés en 2008 (sous conditions d’éligibilité).

“ Cet étayage a vocation à couvrir un large public, du début de la scolarité jusqu’aux premières années de la vie active. La jeunesse est précieuse, c’est la richesse du territoire ! L’objectif du Département est de fluidifier le parcours des jeunes pour entretenir la vitalité et l’attractivité du territoire, tout en favorisant le lien social entre les générations, ” conclut Morgane Fernandes. •

1. Meschers et Saint-Pardoux.



ÉCLAIRAGE

Les actions phare en faveur des 15-18 ans

De nouvelles aides directes pour l'autonomie, la formation et la mobilité des jeunes de moins de 25 ans



POUR L'ANNÉE 2026

Aide exceptionnelle à l'autonomie des jeunes âgés de 18 ans

Au regard de la forte augmentation des coûts et des frais à la charge des familles, une aide financière exceptionnelle est proposée, pour l'année 2026, aux jeunes majeurs pour les accompagner dans leur autonomisation. Cette aide directe de 100 euros concerne les jeunes nés en 2008 présentant un quotient familial inférieur ou égal à 1700 euros, domiciliés en Haute-Vienne, inscrits à France Travail ou dans un établissement d'études supérieures. La demande est à déposer avant le 31 décembre 2026.

Élargissement du dispositif d'aide au BAFA/BAFD destiné aux jeunes de 18 à 25 ans et aux jeunes professionnels

Auparavant plafonné, l'accès au dispositif d'aide au BAFA/BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur/ Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) est élargi depuis septembre 2026 à l'ensemble des jeunes Haut-Viennois présentant un quotient familial supérieur à 769 euros. 100 euros pourront être attribués pour la formation générale au BAFA/BAFD, 50 euros pour l'approfondissement du BAFA, et 75 euros pour la formation de perfectionnement BAFD des futurs directeurs de centres de loisirs. Conditions d'octroi : être domicilié, y compris fiscalement en Haute-Vienne, effectuer sa formation auprès d'un organisme de formation agréé par le ministère de la Jeunesse et des sports, ne pas bénéficier d'une prise en charge financière autre.



+ d'infos et demande d'aide en ligne sur haute-vienne.fr rubrique Jeunesse



À PARTIR DE 2027

Aide spécifique dédiée au passage du SSA (ex-BNSSA) pour les jeunes de moins de 25 ans

Expérience très valorisée sur un CV et Parcours sup pour la poursuite d'études, le certificat de Surveillant Sauveteur Aquatique (SSA) permet d'exercer la mission de surveillant-sauveteur de baignade (à partir de 18 ans). Ce diplôme ouvre également l'accès à la formation de maître-nageur. D'un montant de 100 euros, cette nouvelle aide sera accessible aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Haute-Vienne, sans condition de ressources. Son objectif est également de répondre au besoin identifié localement en matière de surveillance de la baignade.

Aide à la mobilité des 15-25 ans

Sans condition de ressources, une nouvelle aide de 30 euros sera attribuée aux jeunes de moins de 25 ans domiciliés en Haute-Vienne lors de la réussite à l'examen du code de la route (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois, uniquement dans un centre d'examen en Haute-Vienne).

Un soutien complémentaire à l'aide existante pour la formation au permis de conduire (en conduite accompagnée ou en formation traditionnelle). Pour rappel entre 150 et 500 euros peuvent être attribués aux Haut-Viennois âgés de 15 à 25 ans, en fonction du quotient familial. •

ANALYSE

“L'animation : un métier passion à revaloriser car essentiel à l'épanouissement de l'enfant”



HEIDI PEIX-COLRAT

COORDINATRICE DU CRAL 87 (CENTRE DE RESSOURCES DES ACCUEILS DE LOISIRS)

“Le Centre de ressources des accueils de loisirs – CRAL – a pour mission le développement qualitatif et la coordination du réseau des ALSH¹ ainsi que l'inclusion des enfants en situation de handicap en leur sein. L'Humain au sens le plus large est ici au cœur des préoccupations ! Les difficultés de recrutement des animateurs titulaires du BAFA² ou du BAFD³ sont systémiques quel que soit le territoire. Malgré les aides existantes, le coût de la formation BAFA (jusqu'à 1200 euros en moyenne nationale) couplé à l'augmentation du coût de la vie constitue un frein important. Or ces deux diplômes sont à la base de la formation au brevet professionnel d'animateur. Et le métier a besoin d'être valorisé sur tous ses champs, car ces professionnels jouent un rôle crucial dans le développement personnel et social des enfants, en créant un environnement propice aux apprentissages, à la créativité et au partage.”

1. ALSH : accueils de loisirs sans hébergement (sur des temps dédiés à l'école, ou en complément de l'école dans le cadre de la continuité éducative)

2. BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

3. BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

PAROLE D'ÉLUE

ANNE-MARIE
ALMOSTER-RODRIGUESVICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE
DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE

“L'adaptation de nos politiques pour mieux prendre en compte les attentes de la population haut-viennoise et les évolutions de notre société constitue un objectif permanent pour notre collectivité. Nous en avons une illustration avec le lancement du “plan Jeunes” – Start 87, qui va monter en puissance progressivement. Nous avons à cœur de compléter nos dispositifs, déjà nombreux, pour rappeler à nos jeunes qu'ils font partie de nos priorités. Il était inconcevable que celles et ceux qui représentent l'avenir soient oubliés. Soulignons que depuis 2017, notre jeunesse subit de plein fouet les crises sanitaire et économique sans bénéficier de mesures d'accompagnement spécifiques de la part de l'État. Ce n'est pas pour autant que ce dernier renonce à appliquer une règle purement comptable lors de l'élaboration de la carte scolaire en profitant de la baisse des effectifs pour fermer des classes. Il n'agit pas également pour lutter contre la précarité étudiante alors que celle-ci ne cesse de croître du fait par exemple de frais d'inscription en hausse. Aussi, conscients des difficultés rencontrées par nos jeunes, nous avons fait un choix volontariste de compléter notre accompagnement en dépit de moyens financiers de plus en plus réduits.”

OUVERTURE



Le Département acte un investissement significatif pour soutenir l'installation des jeunes professionnels de santé sur le territoire

Enjeu majeur sur un territoire rural tel que la Haute-Vienne, la lutte contre la désertification médicale constitue l'un des axes fondamentaux du nouveau “Plan Jeunes – Start 87”. Trois grands dispositifs de soutien à l'attention des étudiants en médecine générale, médecine dentaire et médecine vétérinaire spécialisée ont été actés par la collectivité départementale, en contrepartie de leur future installation professionnelle sur le département.

En cours de finalisation, ces trois nouvelles mesures veulent favoriser une installation durable des futurs médecins généralistes, des dentistes, des médecins de la Protection Maternelle et Infantile et des vétérinaires de cheptel sur le territoire. Leur mise en œuvre est prévue pour la rentrée 2027, selon des modalités prédéfinies : **une aide financière destinée aux étudiants en second cycle de médecine générale ou médecine dentaire** (non éligibles au Contrat d'Engagement au Service Public (CESP) proposé par l'État), en contrepartie d'une installation en exercice libéral pour une durée de cinq ans en Haute-Vienne ; **une aide mensuelle de 1200 euros destinée aux étudiants en internat de médecine contre un engagement de cinq ans minimum en tant que médecin au sein de la**

Protection Maternelle et Infantile de Haute-Vienne, à l'issue de leurs études. Il est à noter que ces futurs professionnels ne sont pas éligibles au CESP. **Le troisième dispositif concerne le soutien aux étudiants en école vétérinaire, spécialisés dans le soin aux animaux de rente** (cheptels ovins, bovins, etc.). Une aide mensuelle de 1200 euros durant l'année de spécialisation pourra être attribuée, contre un engagement à exercer au moins cinq ans en Haute-Vienne, au terme du cursus étudiant. “*En complément, le Département propose également la mise à disposition d'un bâtiment du Laboratoire départemental d'analyses et de recherches pour une première installation professionnelle*” conclut Morgane Fernandes, Chargée de mission jeunesse et vie associative au Département. •